

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00913**

**PROGRAMMATION 2023 DU PLIE - PLAN LOCAL  
INSERTION EMPLOI - ACTION WEEJOB LOIRE –  
CONTRAT CONCLU AVEC L'ASSOCIATION WEEFUND**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1-1° et R2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

VU la délibération n°2022.00452 du Bureau Métropolitain en date du 06 octobre 2022, portant sur une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole a décidé de mettre en œuvre une programmation d'actions dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), et plus particulièrement le dispositif LOIRE, que le PLIE a déjà conventionné au premier semestre 2023 l'action « Weeejob Loire » qui vise l'autonomie numérique des personnes en recherche d'emploi,

CONSIDERANT que cette action a été très sollicitée et qu'une forte demande de participants reste en attente, il est proposé le financement d'une session supplémentaire au second semestre 2023,

CONSIDERANT la consultation directe relative à l'action « Améliorer l'inclusion numérique » organisée par Saint-Etienne Métropole le 18 juillet 2023 par mail auprès des 3 associations suivantes :

- FONDATION FACE LOIRE, 20 rue de la Presse, 18 avenue Augustin Dupré, 42000 Saint-Étienne,
- MIFE LOIRE SUD, 18 avenue Augustin Dupré, 42000 Saint-Étienne,
- WEEFUND, 60 rue Lucette et René des Grands, 69100 Villeurbanne,

CONSIDERANT que seule l'association WEEFUND a transmis une offre qui répond aux attentes de la collectivité,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un contrat est conclu avec l'association WEEFUND, sise 60 rue Lucette et René des Grands, 69100 Villeurbanne, Siret n° 92050775300019, relatif à l'action WEEJOB Loire.

**ARTICLE 2**

La durée d'exécution sera mentionnée sur le bon de commande.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 20 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230906-C20230091310

Date de mise en ligne : 20 septembre 2023

**ARTICLE 3**

Le montant global est fixé à 12 000,00 € TTC. Les prix sont fermes.

Un acompte de 30 % sera versé au démarrage de l'action sur présentation d'une facture d'acompte.

**ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de la direction Développement Economique Emploi et Insertion, section fonctionnement, PLIE-EMPI-6228.

**ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 20/09/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD